

COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2021

Présents:

Maxime BOUTSOQUE, Claire COLLIAT, Bénigne CUNIER, Armelle HATHIER, Baptiste GALLISSOT Yannick LARDENOIS, Michel MONGEOT,, Cécile LAPERCHE , Frédéric LIRON, Janick TAILLARD

Absent excusé : Rodolphe SOENEN(pouvoir à Michel MONGEOT)

Absent non excusé : /

Imposition ZORCOMIR 2022

La commune se trouve en Zone ZORCOMIR (Zone de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural). La commune a la possibilité de délibérer avant le 1er octobre 2021 pour l'exonération des taxes foncières, CFE et sur la valeur ajoutée des entreprises qui concerne les petits commerces et l'artisanat.

Ces taxes sont partiellement compensées par des dotations budgétaires de l'Etat à hauteur d'un tiers.

3 conseillers concernés par cette délibérationne prennent pas part au vote. Le conseil vote l'exonération des taxes pour 2022 par 8 voix pour.

Admission en non-valeur créance irrécouvrable

Le Maire présente le montant des sommes à recouvrir : 28,21€ issus de 3 factures impayées par un couple n'étant plus domicilié sur la commune.

Le conseil vote : 2 contre, 4 abstentions, 5 pour.

Avenant à la convention du CDG52 (Centre De Gestion 52)

Claire rappelle que notre convention avec le CDG 52 porte sur l'emploi de la secrétaire de Mairie. Suite à des échanges entre les centres des finances publics (Organisme payeur des salaires) et le CDG52, il a été convenu de modifier les périodes de facturation des prestations du CDG trimestriellement à terme échu, au lieu de trimestriellement par avance comme c'était le cas au préalable.

Le conseil vote l'avenant à l'unanimité.

Courrier Maxime BOUTSOQUE (eau)

Maxime BOUTSOQUE a adressé un courrier à la commune pour demander l'annulation de la facture correspondant à la location du compteur d'eau du 6 rue de la Combe GUENY. En effet, suite au rachat de cette maison, Maxime et Myriam ont choisi de raccorder la maison du 6 sur le compteur de leur maison sise au 4 rue de la Combe GUENY, pour ne faire plus qu'une maison.

Lors des échanges (en l'absence de Maxime BOUTSOQUE qui ne prend pas part au vote), Michel MONGEOT informe le Conseil Municipal qu'il possède 2 compteurs à son domicile, et qu'il paie pour

les 2. Il est prévu d'évoquer ce sujet en Commission Eau. A évoquer également en commission Eau, la fermeture du compteur du 6 rue de la Combe GUENY (Rodolphe SOENEN, Michel MONGEOT, Pascal FIEUTELOT, Michel a la clé pour fermer).

Le conseil vote l'annulation de la facture à l'unanimité.

Référent Ambroisie

La Préfecture de la Haute-Marne et l'ARS ont adressé à la commune un courrier par lequel ils souhaitent désigner dans chaque commune des référents pour lutter contre la prolifération de l'ambroisie, plante envahissante.

Cette personne désignée sera informée et devra mettre en oeuvre les consignes qui lui seront transmises par l'ARS et la Préfecture de la Haute-Marne, elle veillera à remonter les informations en cas de présence de l'indésirable. Lors des échanges, on apprend que l'ambroisie ainsi que la Renouée du Japon sont présentes sur la commune.

Yannick LARDENOIS se propose pour être référent Ambroisie.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

Motion de soutien soumis par le réseau des communes forestières

Le contrat d'objectif qui lie l'Etat à l'ONF prévoit d'une part la baisse des dotations de l'Etat et la baisse des effectifs de l'ONF, suppression de 500 emplois à temps plein à terme.

Ces baisses de dotations de l'Etat doivent être compensées par l'augmentation des participations des communes forestières à hauteur de 7,5 millions d'euros en 2023, 10 millions en 2024 et une clause de revoyure en 2025.

Ce contrat d'objectif a été voté par le Conseil d'Administration de l'ONF.

CONSIDERANT :

- .Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- .Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,
- .L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- .L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues, Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- .Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

le Conseil municipal, à l'unanimité,

- * Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- * Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- * Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- * Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- * Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Lotissement :

Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la validation du découpage du reste de la zone à lotir en 3 parcelles, soit 2 terrains de 1000 m² et 1 plus petit d'environ 700 ou 800 m², et ainsi de lancer le dossier d'extension du lotissement. Après plusieurs échanges, le conseil vote : 2 abstentions et 9 voix pour.

2 devis sont présentés pour la gestion de la partie foncière et de la maîtrise d'oeuvre des travaux de viabilisation du lotissement (cela comprend les inscriptions au cadastre, bornage... et la consultation et le suivi des entreprises qui réaliseront la viabilisation du lotissement) :

CARDINAL pour 5300 € HT et 4400 € HT

KOLB pour 5900 € HT et 8000€ HT (partie suivi travaux sous-traitée à EURO INFRA)

Projet trame verte et bleue du Parc National de Forêts

La trame verte et bleue est une démarche qui vise à maintenir et à constituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique.

Dans ses échanges avec le Parc National de Forêts, la commune a évoqué ses projets en cours : réflexion sur les terrains communaux aux entrées de village, aménagement routier à venir, et haies au dessus du lotissement... Le Parc National de Forêts se propose d'accompagner la commune dans une réflexion sur la trame verte et bleue. Mme le maire propose que cette réflexion soit étendue aux habitants, exploitations agricoles et autres propriétaires de terrains sur la commune.

Les projets entrants dans cette démarche peuvent bénéficier de financement à hauteur de 80% des travaux.

Claire COLLIAT propose d'organiser une réunion publique sur ce sujet.

Le conseil retient cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses

*L'association les Loupiots des baroches a sollicité Madame le Maire et ses adjoints pour utiliser la salle des fêtes pour se réunir à la salle des fêtes comme avant la pandémie.

Madame le Maire avait été sollicitée au préalable par la Maison de Courcelles pour utiliser la Salle des Fêtes plusieurs semaines et avait réservé des créneaux dans ce sens. Elle a proposé aux Loupiots de se réunir en salle du Conseil Municipal, mais cette solution ne semble pas adaptée à leur besoin. D'autres solutions sont évoquées : une demande auprès de la CCAVM pour l'utilisation des locaux de la cantine scolaire (remise en état de la salle), occupation du café lorsque la salle des fêtes est occupée, discussion avec la Maison de Courcelles...

Madame le Maire fera part de ces différentes options à la Présidente et au trésorier pour trouver une solution qui convienne à tous.

* Un Troc Plantes sera organisé le samedi 23 octobre devant le marché (comme lors de l'édition printannière) de 10 H à 13H

* Commémoration du 11 novembre : les conditions sanitaires laissent entrevoir une cérémonie normale au monument et le repas des anciens semble possible. La commission Fêtes et cérémonie se réunira pour organiser cet événement courant de la 1ère semaine d'octobre.

*Commission Salle des Fêtes : Jannick TAILLARD et Maxime BOUTSOQUE ont rencontré un architecte et rapportent les propos suivants : "il convient de profiter de l'extension pour réaliser des travaux de mise aux normes, isolation, chauffage, sanitaires... il est possible d'obtenir jusqu'à 80% de subventions". Mme Taillard indique qu'il faut environ 1 an pour monter les dossiers de

subventions et demande si le 1er architecte rencontré peut être retenu dans la mesure où le second n'a pas le temps pour s'atteler à notre dossier, cause charge de travail, départ en retraite, repreneur submergé de travail...

Il est envisagé un préau, des bornes de recharges électriques dans le cadre de l'extension. La commission Salle des Fêtes doit vérifier la faisabilité du projet vis à vis de la carte communale en amont de la consultation.

Madame le Maire demande à ce que les conditions tarifs et sujétions particulières soient transmises au préalable de tout engagement.

* Caution du logement de Courcelles sur Aujon : Bénigne CUNIER demande une rectification du précédent Compte rendu du Conseil Municipal concernant la caution de ce logement. Madame le Maire attend les précisions du premier adjoint pour rectifier.

*Problématique de l'occupation de la cour de l'ancienne école :

- des jouets jonchent le sol,
- la cour doit être aménagée (en attente du CAUE)
- devis BROUARD OK
- goudronnage ?
- Rubalise ?
- Fosse septique?

*Un rappel de bonne conduite sera mis en ligne sur la boucle pour le maintien des animaux en laisse sur l'espace public, en cas de dégradation la remise en état sera à la charge des personnes qui créent les dégradations.

*Travaux de l'Eglise : le Premier adjoint demande au Maire si les dossiers de subventions sont prêts. Le Maire indique que les devis reçus ne correspondent pas à des travaux d'investissement mais d'entretien et ne peuvent donner lieu à l'obtention de subvention.

*Travaux logement communal de Courcelles : 1 devis, difficile d'obtenir des devis.

*Terrain de buggy loué par Rodolphe SOENEN, l'état des lieux sera fait avec Bénigne CUNIER.

*Questions des chats dans le haut de Saint Loup : Monique SOENEN demande à faire appel à une association pour s'occuper de faire stériliser les chats. Madame le Maire se renseigne.

*Michel MONGEOT évoque le gradin qui a rompu lors du dernier spectacle du Cirque à Courcelles : Madame le Maire s'est renseigné auprès des services de l'Etat : les contrôles du chapiteau, la supervision du montage, la jauge étaient conformes et sur les démarches à effectuer. Les personnes blessées doivent se faire connaître à la Maison de Courcelles, un dossier d'assurance est ouvert pour prendre en compte tout problème suite à cet incident.

*Zone de branchages : elle est pleine, Madame le Maire contacte la Régie Rurale du Plateau pour intervention rapide ; elle demande également si on a connaissance d'autres broyeurs de ce type dans le secteur ? À priori non.

*Le site internet de la commune est à alimenter si vous avez des idées d'articles ou du temps à y consacrer, Madame le Maire est à l'écoute.